

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2013**

L'An deux mille treize, le 21 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2013.

**PRESENTS** : P.TRAPIER (à partir du point 3), R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, C.ABONNENC, G.GIRARD, S.BROT, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE.

**POUVOIRS** : P. TRAPIER à R. RINALDI (points 1 et 2), N.BRUNET-ROUSSIER à J.M. BOCHATON, J.GRANGEON à G. MERLAND, A.CHAABI à G. SAGNARD, CH.BENOIT à C. ABONNENC, A.SARRION à PH.MILLOT, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-X-X-X-X-X-

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre est approuvé.

### **1) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur DAUTANÉ, comptable du Trésor assurant les fonctions de receveur municipal, l'indemnité de conseil, prévue par les textes, au taux maximal soit 1 915,35 € brut.

### **2) COUP DE POUCE ETUDIANT (rapporteur : G. MERLAND).**

A l'unanimité, le conseil approuve les modifications du règlement visant à prendre en compte, sous conditions, les dossiers relevant de l'enseignement par alternance et l'application différenciée du QF pour fratrie.

Madame GIRARD interviendra pour dénoncer un élargissement qui conduit à un saupoudrage, les sommes distribuées étant dérisoires à son sens.

Monsieur MERLAND rappelle qu'il s'agit d'un coup de pouce et que la commune n'a pas vocation à se substituer aux bourses de l'Etat. Pour 2012, la commune a financé à hauteur de 10 000 €, des aides individuelles variant de 400 à 1 000 €.

### **3) MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES – DEROGATION (rapporteur : G. MERLAND).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la demande de dérogation à adresser au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015.

### **4) SUBVENTIONS.**

#### **M.J.C. (rapporteur : M. BORDE).**

En application de la convention d'objectif liant la MJC à la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à la MJC Centre Social, un acompte sur subvention de 97 500 € (30 % du montant alloué en 2012).

#### **Association JALMALV (rapporteur : C. CAMPAGNE).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'aider cette association par l'attribution d'une subvention de 100 €.

#### **Financement des thés dansants (rapporteur : C. CAMPAGNE).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer 910 € au Club Ambroise Croizat et 883 € à la FNACA pour l'organisation de leur thé dansant.

#### **USCP Tennis (rapporteur : C. ILLY).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue 1 000 € de subvention exceptionnelle à l'USCP TENNIS pour l'organisation du 40<sup>e</sup> anniversaire du club.

#### **Sports et Loisirs (rapporteur : C. ILLY).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue 1 000 € de subvention exceptionnelle à l'association Sports et Loisirs pour l'organisation de son gala de full contact.

### **5) VALENCE AGGLO – MEDIATHEQUE DE PORTES-LES-VALENCE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (rapporteur : M. BORDE).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature avec Valence Agglo d'une convention relative à la mise à disposition de la salle d'exposition du centre culturel destinée à accueillir l'extension de la future médiathèque de Portes-lès-Valence (650 000 € de travaux financés par Valence Agglo).

### **6) AVIS ANNUEL DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2012 (rapporteur : G. SAGNARD).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve sa publication sur le site Internet de la collectivité.

## **7) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : P. TRAPIER).**

Le débat d'orientation budgétaire est un moment fort dans la vie d'une collectivité locale pour prendre le recul nécessaire à la mise en perspective globale au-delà des dossiers traités au quotidien.

Comme en 2012, les orientations de la commune pour 2013 s'inscrivent dans un contexte général difficile de crise économique, financière et sociale qui perdure.

### **1) Un contexte macro-économique incertain en 2013.**

Le ralentissement de la croissance économique affecte tous les pays depuis plusieurs années. La France est de plus confrontée à une crise sévère de son système productif, avec un déficit extérieur de l'ordre de 70 milliards d'euros dû au déclin industriel.

Le chômage de masse, qui touche tous les pays d'Europe du Sud et supérieur à 10 % de la population active en France. Dans le domaine de la finance, les difficultés se sont transférées des banques aux Etats et le poids de la dette publique obère les capacités à agir de la plupart d'entre eux.

Concrètement, les prévisions de croissance du PIB français ont été retenues à hauteur de 0.8 % dans le projet de loi de finances pour 2013, après une année économique pratiquement à l'arrêt. L'inflation est prévue à hauteur de 1.7 % notamment du fait du prix des matières énergétiques et alimentaires.

Le budget de l'Etat, marqué par la volonté de réduction des déficits, n'est pas sans incidences sur les collectivités locales.

### **2) Les conséquences au local.**

Dans ce contexte de réduction des déficits, le projet de loi de finances 2013 prévoit :

- un gel des dotations de l'Etat en 2013, avec la perspective d'une diminution à compter de 2014, ce qui induit une DGF gelée,
- la poursuite de la péréquation horizontale (péréquation entre collectivités de même niveau) mise en place en 2012. Son montant initial de 150 millions d'euros doit être porté à 360, 570 puis 780 millions d'euros respectivement en 2013, 2014 et 2015. A partir de 2016, ce volume atteindra 2 % des ressources fiscales perçues par le bloc communal (commune + communauté) soit près d'un milliard d'euros.

Rappelons qu'en 2012, la commune de Portes-lès-Valence était contributive (un peu moins d'un euro par habitant).

Le PLF introduit deux modifications concernant le FPIC, avec un nouveau critère fondé sur le revenu par habitant et la modification des règles de répartition de droit commun (part intercommunale fondée sur le CIF, part communale sur le potentiel financier).

- Peu de changements significatifs quant aux recettes fiscales dans l'attente de la révision des valeurs locatives. Cette réforme concerne pour l'instant les locaux professionnels. Après une première phase d'expérimentation dans 5 départements et une première évaluation réalisée en 2012, sa généralisation interviendra par des travaux préparatoires d'ici fin 2013 avec pour objectif une mise en application en 2015. La réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation (toujours fixées sur les bases de 1970 réévaluées annuellement) a été repoussée.

### **3) La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma, le préfet a proposé par arrêté du 8 octobre 2012, le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération à 51 communes regroupant 215 459 habitants.

Par délibération du 9 novembre 2012, le Conseil Municipal de Portes-lès-Valence s'est prononcé contre ce projet, rejoignant ainsi une majorité de communes.

Les collectivités sont aujourd'hui dans l'attente de la décision du préfet et/ou de la CDCI, avec deux alternatives :

- soit la CDCI approuve, sur la base du schéma proposé, quelques amendements (à la majorité des 2/3),

- soit, tel que le prévoit la loi, le préfet peut passer outre (jusqu'à juin 2013) et confirme son premier périmètre.

Il reste bien sur le statu quo, qui semble bien improbable.

Pour autant et quelle que soit la décision, ce ne sera pas sans incidence sur le fonctionnement de la collectivité (transfert de nouvelles compétences et donc conséquences financières et humaines).

### **4) Les orientations du budget 2013.**

#### **4.1 – La situation financière de la commune (cf ratios et synthèses).**

Les budgets 2011 et 2012 ont connu, du fait de la diminution des dotations de l'Etat, de la baisse des financements complémentaires, conjuguées au mécanisme de l'AC, une augmentation de la fiscalité et le recours à l'emprunt pour maintenir le niveau de services et d'investissements de la commune.

Les résultats de l'exercice 2012 démontrent, suite à l'effort maintenu de maîtrise des dépenses de financement et un recours mesuré à la fiscalité, la bonne situation financière de la collectivité, qui s'améliore encore par rapport à 2012 :

- un résultat de l'exercice en progression de 34 % qui s'établit à 1 797 K€ (on retrouve un niveau d'avant Agglo),

- une progression de l'autofinancement (2 400 K€) et du taux d'épargne brute (23%),

- un coefficient de rigidité (de fait, la marge de manœuvre de la collectivité) qui diminue à 51,9 %,

- un endettement par habitant (510 €/hab.) et des taux d'imposition inférieurs à ceux des communes de même niveau, avec une politique d'abattements unique sur l'agglomération,

- un budget d'investissement réalisé sans recours à l'emprunt.

#### **4.2 - Le budget de fonctionnement 2013.**

Il devrait s'établir autour de 12 600 K€ avec le même objectif de maîtrise des dépenses et la volonté de dégager un autofinancement à hauteur de 2 000 K€.

Le PLF 2013 prévoyant une revalorisation des bases à 1.018, les taux d'imposition ne seront pas modifiés.

Ce budget devra cependant absorber les hausses liées à l'augmentation des fluides et des matières pour ce qui concerne les charges à caractère général et un certain nombre d'augmentations pour les RH (hausse de la CNRACL à 28.85 au lieu de 27.30, de l'URSSAF à 30.05 au lieu de 29.95, cotisation CNFPT qui revient à 1 %, hausse de l'assurance du personnel à 7.35 au lieu de 6.08).

#### **4.3 – Le budget d'investissement 2013.**

Il prend en compte les traditionnels programmes de gros entretien (voirie, espaces verts, éclairage public, bâtiments) et de renouvellement de matériels (informatique, véhicules, matériels divers) et verra l'inscription d'opérations plus importantes :

- la fin des travaux du nouveau restaurant scolaire et la reconstruction de l'école Jean Moulin (530 K€),
- la 3<sup>e</sup> tranche de rénovation de l'école Anatole France (267 k€),
- le début de la réalisation de la voie verte,
- l'aménagement de la rue Pierre Semard (380 K€).

A noter que dans le cadre du Budget 2013 de Valence Agglo, sont prévus les travaux de réfection de la rue Louis Saillant, Z.I. La Motte (1 000 K€).

Suite à la présentation de Monsieur le Maire de la bonne exécution du budget 2012 et des orientations 2013 dans un contexte économique toujours difficile et ses conséquences pour les finances locales, Madame GIRARD se déclare satisfaite de la non augmentation des impôts locaux pour 2012 et de fait, que le contrôle de la CRC ait porté ses fruits, bien qu'elle attende le vote du Compte Administratif 2012 et du BP 2013 pour se prononcer plus avant.

Tour à tour, J.M. BOCHATON -qui rappellera "d'où vient la commune" avec les suppressions de la TP et le gel de dotations de l'Etat notamment-, G. SAGNARD -qui rappellera que l'Agenda 21 commence à porter ses fruits sur les économies de fonctionnement-, R. RINALDI et Claude ILLY, se déclareront satisfaits de la situation financière de la commune qui permettra, en 2013 de maintenir le niveau de services à la population et les investissements.

#### **8) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 12/178 : non préemption sur la propriété de Madame Jeanne BONNET et ses enfants, cadastrée sections AW66 et AX68, 32 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 12/179 : non préemption sur la propriété de Monsieur Benjamin FERRIER, cadastrée section AT 15, 52 Les Primevères.

N° 12/181 : encaissement d'un chèque de 2 847.14 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 16 avril 2012, relatif aux dommages portés sur un lampadaire par un véhicule identifié.

N° 12/183 : non préemption sur la propriété des Consorts EYDAN, cadastrée section AO 68, 4 rue Victor Hugo.

N° 12/184 : non préemption sur la propriété de Monsieur Daniel FONTBONNE et Madame Emilie PORCQ, cadastrée section ZC 177 (474/1000è), route des Mernes, quartier les Sapins.

N° 12/185 : non préemption sur la propriété de Monsieur Daniel FONTBONNE et Madame Emilie PORCQ, cadastrée section ZC 177 (526/1000è), route des Mernes, quartier les Sapins.

N° 12/186 : non préemption sur la propriété de Monsieur Pierre GROS, cadastrée section AZ 29, avenue Pierre Brossolette.

N° 12/187 : signature d'un marché avec Fabien RAMADIER, Architecte, pour une mission M.O. pour l'extension et la restructuration du centre culturel, d'un montant de 54 000 €/HT (soit 9 % du montant estimatif des travaux).

N° 12/188 : signature d'un marché à bons de commande avec ENTREPRISE 26, intitulé "Travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale 2013-2016", pour un montant minimum de 150 000 €/HT et maximum de 450 000 €/HT.

N° 12/189 : encaissement d'un chèque de 148.39 € du Sporting Club de Romans pour le sinistre du 7 octobre 2012 relatif aux dommages portés aux vitres des vestiaires mis à disposition.

N° 12/192 : signature des avenants n° 3 de – 3 637.50 €/HT et n° 4 de – 7 936.95 €/HT avec l'entreprise CLAUDE M BTP, suite aux phases 3 et 4 non réalisées du Lot n° 1, dans le marché intitulé "Construction du restaurant scolaire F. Léger".

N° 12/193 : signature de l'avenant n° 2 de – 3 787.65 €/HT (phase 2), dans le marché intitulé "Construction du restaurant scolaire F. Léger".

N° 12/194 : encaissement d'un chèque de 200 € de GROUPAMA, correspondant à la franchise contractuelle, pour le sinistre du 22 septembre 2011, relatif aux dommages portés sur une borne incendie par un véhicule identifié.